



AVIS DE COURSE

COUPE VIKING

28 et 29 septembre 2024

Sport Nautique et Plaisance du Havre

Europe - RS Feva - 420 – 470 – 505 – 29er

29er

RS
Feva



505
Class France



Préambule

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)
- 1.2. les règlements fédéraux et des classes.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes suivantes : 420, 470, 505, Europe, RS Feva double, 29er, et IND le cas échéant.
- 2.2. Pour toutes les classes la course est en grade 5A. **Un sur classement en « grade 4 » a été demandé à la FFV pour les 470 et les Europe, demande en attente de la réponse de la Fédération à ce jour.**
- 2.3. Un classement de Classe sera effectué si 10 bateaux au moins sont inscrits, à défaut classement IND (5A)
- 2.4. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire :
 - soit en complétant l'annexe FORMULAIRE D'INSCRIPTION et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Sport Nautique et Plaisance du Havre, Quai Eric Tabarly, 76600 Le Havre pour réception au plus tard le 20 septembre 2024
 - soit en utilisant formulaire et paiement en ligne, disponibles sur www.snph.org/coupe-viking, au plus tard le 20 septembre 2024.
 - Après le 20 septembre le SNPH se réserve le droit d'accepter ou non les inscriptions tardives
- 2.5. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition »
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - leur justificatif d'adhésion annuelle à leur association de classe respective
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 2.6. Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing, - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,

- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 2.7. Tous les concurrents devront porter, dans leur grand-voile, le numéro de voile correspondant à l'enregistrement de leur bateau à leur autorité nationale ou demander une dérogation avant le début de l'épreuve.
- 2.8. Pour les concurrents français en 470, la régata fait partie du circuit PromoTour 2024, ils doivent être à jour de cotisation de membre de l'AS 470, ou avoir réglé un forfait régata disponible sur le site :
<https://www.470france.org/collect/description/405380-l-forfait-une-regate-week-end-2024>

3. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront affichées selon la Prescription Fédérale et disponibles en version électronique à l'adresse suivante www.snph.org/coupe-viking

4. COMMUNICATION

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

4.1. DROITS A PAYER

Droits d'inscriptions :

Les droits requis sont les suivants :

Classes en double	Montant jusqu'au 20/09/2024 : 55€	Montant à partir du 21/09/2024 : 82 €
Classes en solo	Montant jusqu'au 20/09/2024 : 40 €	Montant après le 28/09/2024 : 60 €

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

-Vendredi 27 septembre 2024 de 16h à 19h

-Samedi 28 septembre 2024 de 9h à 10h

Date	Événement	Heure
Vendredi 27 septembre	Confirmation inscriptions Pot Accueil	16h00-19h00 19h00
Samedi 28 septembre	Confirmation inscription Briefing coureur	09h00-10h00 10h30
Dimanche 29 septembre	Remise des prix	16h30

5.2. Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Samedi 28 septembre 2024	12h30
Dimanche 29 septembre 2024	10h00

- 5.3. Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.

5.4. **Programme à terre**

La soirée des équipages se tiendra au Club-House du SNPH.

Pour la soirée, le SNPH met à disposition de tous les coureurs et accompagnants des barbecues en libre-service, en fournissant charbon de bois, tables, chaises et vaisselle, le bar du club house sera ouvert.

Si vous le souhaitez, vous pouvez réserver vos provisions pour le repas pour 15€ à régler lors de l'inscription.

5.5. **Remise des prix**

Dimanche 29 septembre dès que possible après la dernière course

6. **LES PARCOURS**

- 6.1. Les parcours seront de type trapèze ou autres types de parcours construits.
- 6.2. L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE. Nous attirons votre attention sur les zones de trafic commercial interdites à la navigation visibles sur cette annexe.

9. **CLASSEMENT**

- 9.1. Deux courses devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2.
 - (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 - (b) Quand 4 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateausera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
 - (c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un Bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.
- 9.3. Le système de classement est le suivant : Système de Points a Minima.

10 **COMMUNICATION RADIO [DP]**

11. Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

12. **PRIX**

Des prix seront tirés au sort parmi l'ensemble des concurrents.
Des prix seront distribués aux podiums de chaque classe.
Les vainqueurs de chaque classe remporteront leur droit d'inscription pour l'édition suivante.

13. **DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. **PLAN DU SITE ET ACCES**

L'accès et la disposition du site sont visibles dans l'annexe PLAN DU SITE ET ACCES.

15. **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

Les entraîneurs utilisant une embarcation à moteur :

- Peuvent bénéficier gracieusement d'une place pour la nuit du 28 au 29 septembre.
- Peuvent être forfaitairement défrayés de leurs frais de carburant s'ils intègrent le dispositif sécurité.

Pour ce faire, merci de vous faire connaître avant le 20 septembre 2024 à 20 h, en précisant type et immatriculation de l'embarcation, ainsi que nom et numéro de permis du pilote.

16. **DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE**

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

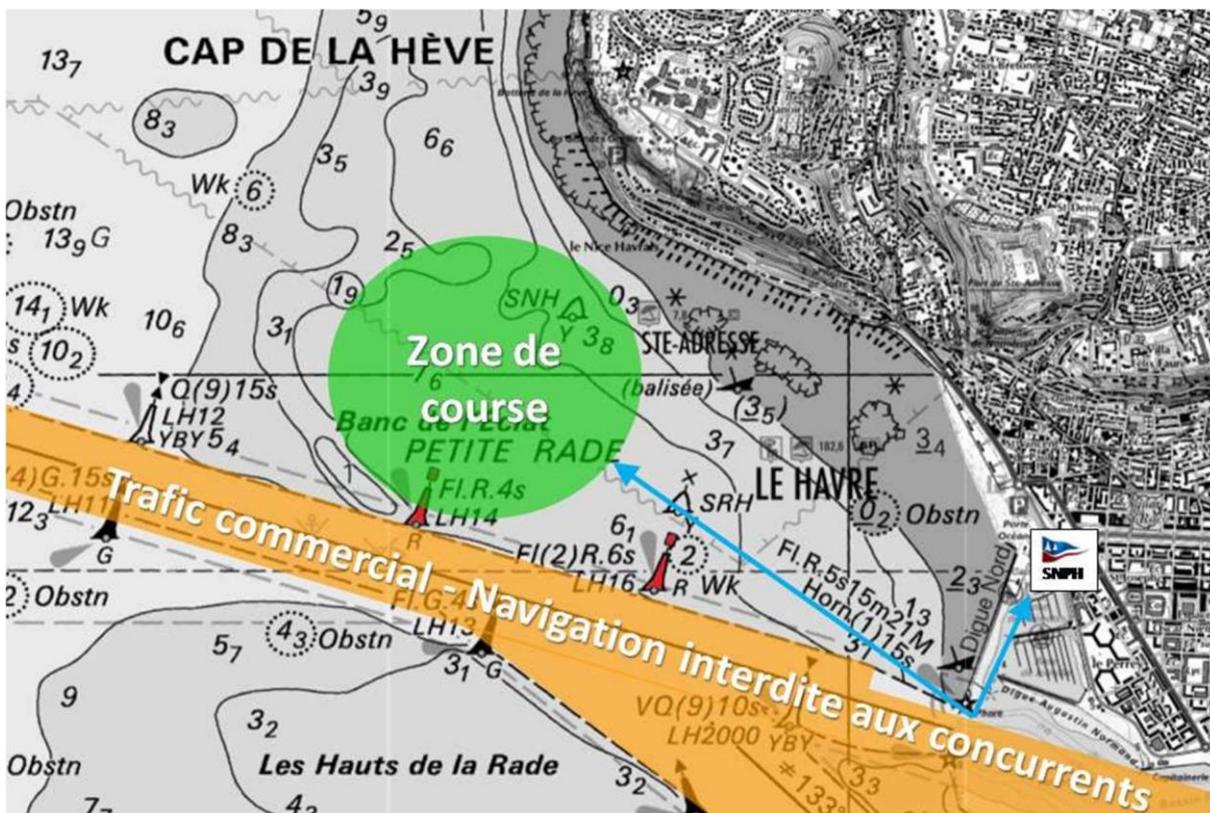
SPORT NAUTIQUE ET PLAISANCE DU HAVRE

02 35 21 01 41

snph@snph.org

www.snph.org

ANNEXE ZONE DE COURSE



La zone de course est située en baie du Havre, entre le chenal et le cap de la Hève.

Il est demandé aux concurrents une attention particulière pour ne pas entrer dans les zones de trafic commercial. Pour ce faire, les concurrents doivent veiller à respecter scrupuleusement les consignes suivantes :

- AUX SORTIES ET ENTREES DE PORT :
 - o Contourner au plus près l'extrémité de la digue Nord.
 - o Se dégager au plus vite vers le Nord (port de plaisance ou Baie du Havre).
 - o Suivre les directives des bateaux organisation et des autorités portuaires.

- SUR LE PLAN D'EAU :
 - o S'assurer de rester à tout moment au Nord du chenal, délimité par des bouées latérales Bâbord rouges.
 - o En cas d'attente, privilégier, sans gêner les concurrents en course, les zones au Nord ou à l'Est de la zone de course. *

ANNEXE PLAN DU SITE ET ACCES



Attention, stationnement strictement interdit sur le terre-plein du port pendant la durée de la régate !

L'accès au site se fait par le Quai Eric Tabarly.

Les remorques et bateaux peuvent être stockés dans deux parcs différents.

Les inscriptions, le tableau officiel, les briefings et le repas ont lieu au SNPH (premier étage).